

chaque maître ne paie, au moment de sa réception, qu'une somme de trente livres, conformément à l'arrêt du Parlement du 14 août 1655 ; les fils de maîtres ne paient aucun droit, leur réception se fait sans apparat, et les anciens maîtres n'y assistent pas ; « il ne s'y faict aucunes beuvettes ny festins ». Aussi, un peu après, en 1691, depuis dix ans « il n'a été receu que trois maîtres, sçavoir deux fils de maîtres et un compaignon ».

La Chambre Syndicale est rue de la Barre. Tous les ballots, balles, malles et paquets où il y a des livres y sont portés de la douane, pour être visités selon l'ordre du roi. Les séances se tiennent les mercredi et samedi, à trois heures de relevée ; le Prévôt des Marchands ou le Lieutenant Général de Police et le Procureur du Roi de cette juridiction s'y transportent lorsqu'ils le jugent à propos. Cette chambre syndicale a un syndic et quatre adjoints : Antoine Beaujollin, à l'enseigne des *Clefs de saint Pierre*, rue Thomassin, Robin Glaize, Simon Potin, Jean Goy et un quatrième adjoint qui m'est inconnu. La durée de l'exercice est de deux ans. Plus tard, le nombre des membres de la Chambre est porté à douze : Claude Plaignard, Jacques Bruyset, Henri de Claustre, Barbier, Marcellin Duplain, Guillaume Duvirot, Etienne Baritel, Bonaventure Fauchaux, Roch de Ville et Nicolas Barret en font partie.

Il sort encore, de temps en temps, des ateliers lyonnais quelque impression intéressante. Mon excellent ami Eugène Vial a montré, dans l'un des volumes de ma Collection, « Amis du Vieux Lyon » que, « si notre ville ne prit aucune part aux troubles de la Fronde, la fronde littéraire y fut du moins fort goûtée » : en 1642, 1643, 1646 ¹, 1655, 1664, les finances de la Ville payent à des imprimeurs ou à des libraires lyonnais ¹ le prix des gazettes « ordinaires, burlesques, extraordinaires et autres nouvelles » que ces imprimeurs et libraires fournissaient chaque semaine aux échevins, officiers de ville et ex-consuls. « Mais, écrit Vial, on ne se contenta pas, chez nous, de lire et d'apprécier les productions de la littérature à la mode, on les

1. En ces trois années, il s'agit de Candy, imprimeur du roi (Arch. Lyon, *Délib. consul*).